
**RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION
AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

Liste chronologique

Ministères et organismes	Date	Nbre pages
1. Centre d'expertise hydrique du Québec, Service de la gestion du domaine hydrique de l'État	31 mai 2001	1 page.
2. Ministère des Ressources naturelles, Direction de l'environnement forestier	20 septembre 2001	2 pages.
3. Environnement Canada, Division des évaluations environnementales	20 septembre 2001	2 pages.
4. Ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable	20 septembre 2001	1 page.
5. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction des affaires autochtones	26 septembre 2001	2 pages.
6. Centre d'expertise hydrique du Québec, Service de la gestion des barrages publics	27 septembre 2001	3 pages.
7. Ministère des Régions, Direction régionale de Baie-Comeau	28 septembre 2001	1 page.
8. Ministère de la Sécurité publique, Direction régionale de la sécurité civile Saguenay – Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord	10 octobre 2001	2 pages.
9. Ministère de la Culture et des Communications, Direction de la Capitale-Nationale	11 octobre 2001	1 page.
10. Secrétariat aux affaires autochtones	12 octobre 2001	1 page.
11. Ministère de l'Environnement, Direction du suivi de l'état de l'environnement	16 octobre 2001	1 page.
12. Ministère de l'Environnement, Direction régionale de la Côte-Nord	22 octobre 2001	4 pages.
13. Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Direction de l'aménagement et du développement local	24 octobre 2001	1 page.
14. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord	29 octobre 2001	4 pages.
15. Ministère de l'Environnement, Direction des évaluations environnementales	13 décembre 2001	2 pages.
16. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction des affaires autochtones	21 décembre 2001	1 page.
17. Ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable	8 janvier 2002	1 page.
18. Ministère des Régions, Direction régionale de la Côte-Nord	8 janvier 2002	1 page.
19. Ministère de la Sécurité publique, Direction régionale de la sécurité civile Saguenay – Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord	8 janvier 2002	1 page.
20. Ministère de l'Environnement, Direction du suivi de l'état de l'environnement	8 janvier 2002	1 page.
21. Ministère des Ressources naturelles, Direction de l'environnement forestier	9 janvier 2002	4 pages.
22. Environnement Canada, Division des évaluations environnementales	10 janvier 2002	1 page.

23.	<i>Ministère de l'Environnement, Centre d'expertise hydrique du Québec</i>	<i>10 janvier 2002</i>	<i>2 pages.</i>
24.	<i>Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord</i>	<i>15 janvier 2002</i>	<i>2 pages.</i>
25.	<i>Secrétariat aux affaires autochtones</i>	<i>16 janvier 2002</i>	<i>1 page.</i>

DESTINATAIRES : Messieurs **Gilles Brunet**, chef de service par intérim
Direction de l'évaluation environnementale des
projets industriels et en milieu hydrique
Jean Morneau, chargé de projet

DATE : Le 31 mai 2001
OBJET : Aménagement d'accès à l'île René-Levasseur
V/Réf. : 3211-04-031
N/Réf. : 4121-03-01-0000

Nous donnons suite à votre lettre du 10 avril 2001, concernant l'étude d'impact ci-haut mentionnée.

En vertu de l'article 919 du Code civil du Québec, la limite de propriété des cours d'eau navigables et flottables dans notre province est réputée être du domaine public, jusqu'à la ligne des hautes eaux ordinaires, sous l'autorité du ministre de l'Environnement et ce, pour l'application de la *Loi sur le régime des eaux (L.R.Q., c. R-13)* et de son Règlement sur le domaine hydrique public.

Advenant la réalisation de ce projet et que celui-ci entraîne l'occupation du domaine hydrique public, le promoteur se verra dans l'obligation de régulariser cette occupation auprès de notre service et selon la réglementation sur le domaine hydrique de l'État. Pour ce qui est des terres public inondées par le rehaussement du au barrage les dites terres inondées sont sous l'autorité du ministère des Ressources Naturelles.



Claude Huron
Responsable des droits de propriété

c.c. Roger Poulin

Québec, le 20 septembre 2001

Monsieur Jean Morneau
Ministère de l'Environnement
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu terrestre
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



**Objet : Recevabilité de l'étude d'impact relative à
l'aménagement d'un accès jusqu'à l'île René-
Levasseur en vue des interventions forestières de
Kruger inc.
(3211-04-31)**

Monsieur,

Votre direction nous a fait parvenir, le 17 septembre 2001, une demande relative à l'objet susmentionné. L'étude déposée, en ce qui concerne notre champ de compétence, traite de façon valable de tous les éléments requis par la directive émise en mars 2001.

L'exploitation forestière proprement dite et l'utilisation des chemins forestiers sur l'île René-Levasseur ne font pas l'objet de la présente étude d'impact (page 63, item 5.2.2). Ces deux activités y sont cependant étroitement liées puisqu'elles entraîneront le transport d'environ 260 000 mètres cubes de bois annuellement (page 42, item 4.1.1.2) destinés à la Scierie Manic, une division de Kruger inc.

... 2

Direction de l'environnement forestier

880, chemin Sainte-Foy, local 5.50
Québec (Québec) G1S 4X4
Téléphone : (418) 627-8646
Télécopieur : (418) 643-5651
Courriel : pierre.marineau@mrn.gouv.qc.ca

Si plus de renseignements vous étaient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec M. Richard Armstrong, ing.f., analyste de ce dossier, au numéro de téléphone (418) 627-8646 poste 4173.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Marineau', written over a horizontal line.

Pierre Marineau, ing.f.

RA/nc

c. c. Madame Élizabéth Bossert



Environnement Environment
Canada Canada
Division des évaluations environnementales
1141, route de l'Église
c.p. 10100 - Succursale Sainte-Foy
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H5

V/réf.: 3211-04-31
N/réf.: 6900-340-T/23

Le 20 septembre 2001

M. Jean Morneau
Ministère de l'Environnement
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu hydrique
675, boul. René-Lévesque Est
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7



Objet: Aménagement d'un accès jusqu'à l'Île René-Levasseur

Monsieur,

Je me réfère à la lettre du 13 septembre 2001 de M. Gilles Brunet adressée à M. Claude Saint-Charles concernant l'analyse de recevabilité du projet en rubrique. Nous avons analysé l'information suivante :

Procéan, septembre 2001. **Kruger (Scierie-Manic) Inc. Accès à l'île René-Levasseur.** Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement. Rapport principal (Version finale). 88 pages, cartes et annexes.

Voici nos commentaires.

Milieux humides

L'étude révèle qu'il n'y aurait pas de végétation aquatique en rive. Toutefois, l'examen des photographies de la figure 2.2 semble révéler la présence de milieux humides (Tourbières ou autres) dans les secteurs qui seront touchés par le projet. Des précisions à cet égard sont requises

Questions

Est-ce que des milieux humides, caractérisés par un prédominance de plantes hydrophiles, seront touchés par le projet? Si oui, quelles en sont les caractéristiques et où sont elles localisées? Quelle(s) composante(s) du projet les affecteront-ils?

Faune avienne

Commentaire

Les données utilisées pour la description de la ressource avienne peuvent servir à dresser une liste partielle des espèces qui pourraient vraisemblablement utiliser la



zone d'étude. Il nous apparaît important de préciser que même si aucune espèce menacée n'apparaît dans les sources de données existantes, on ne peut conclure catégoriquement qu'aucune espèce menacée ou en difficulté ne sera touchée par le projet. Habituellement, des inventaires sont requis pour caractériser l'avifaune nicheuse et s'assurer qu'aucune espèce menacée ne s'y trouve. De telles informations permettent de tenir compte de la ressource avienne dans le choix de la variante de moindre impact. Toutefois, dans le cas présent, la portée très limitée du projet (Rampes d'accès, quais flottants et aire d'utilité) ne nécessite pas une documentation plus substantielle de la ressource avienne.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs



Serge Lemieux
(418) 648-7025

c.c. Mme Maryse Lemire Ministères des Pêches et des Océans



NOTE

DESTINATAIRE : Gilles Brunet

DATE : Le 20 septembre 2001

OBJET : Étude d'impact « Aménagement d'un accès jusqu'à l'île René-Levasseur en vue des interventions forestières de Kruger inc. »
V/R : 3211-04-31 - N/R : AUT-155 5143-04-18 (189)

La présente fait suite à votre demande d'analyse de recevabilité de l'étude d'impact relative à l'objet ci-dessus.

À notre connaissance et selon notre champ de compétence, tous les éléments requis par la directive ont été traités adéquatement, tant pour leur aspect qualitatif que quantitatif. Cependant, il conviendrait de veiller à ce que l'intégrité de la réserve écologique « Louis-Babel » ne soit pas perturbée durant la réalisation des interventions forestières. C'est-à-dire qu'il faudra veiller à ce que les chemins forestiers, pistes de débardages ... ouverts dans le milieu naturel, soient condamnés à la fin des travaux, ceci afin d'éviter une surfréquentation humaine des lieux.

En ce qui concerne l'utilisation de la barge, elle devrait être limitée aux seules fins des travaux forestiers, ceci pour minimiser au maximum les impacts potentiels qui pourraient s'en suivre vis-à-vis de la réserve écologique « Louis-Babel ».

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question concernant ce dossier.

Le directeur,



Léopold Gaudreau

LG/GB/pd



Direction des affaires autochtones

Le 26 septembre 2001

Monsieur Gilles Brunet
Ministère de l'Environnement
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu hydrique
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage – boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : Aménagement d'un accès jusqu'à l'île René-Levasseur en vue des interventions forestières de Kruger inc.
V/Réf. : (3211-04-31)
N/D : 7080-19-02

Monsieur,

La Direction des affaires autochtones de la Société de la faune et des parcs du Québec a pris connaissance de l'étude d'impact « Accès à l'île René-Levasseur, rapport final, version finale » que votre direction lui a fait parvenir en vue d'obtenir un avis de recevabilité.

Bien que l'étude mentionne la présence de la communauté montagnaise de Betsiamites et qu'elle fait mention de la pratique d'activités de subsistance de la part des autochtones, ainsi que de l'importance du patrimoine archéologique pour les Montagnais, elle n'offre pas un portrait satisfaisant de la fréquentation et de l'occupation montagnaise dans ce secteur. Par exemple, elle n'indique pas combien de trappeurs sont touchés par ce projet. En effet, l'installation de ces infrastructures aura lieu au sein de la réserve à castors Bersimis et, en aucun moment, l'existence de ce territoire structuré est pris en considération.

La *Directive* du ministère de l'Environnement demande en page 11 qu'une étude d'impact fasse état de l'utilisation actuelle et prévue du territoire et indique que les réserves à castors doivent être considérées. Même si aux pages 37 à 39 de l'étude d'impact on écrit que la communication entre la compagnie et

...2

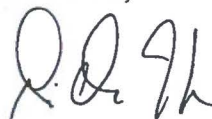


la communauté montagnaise est établie et que le secteur touché par le projet ne présente pas de problème, l'étude devrait refléter le plus fidèlement possible le portrait de la situation avec les structures qui la sous-tendent.

La DAA recommande donc, si possible, que l'étude d'impact soit complétée par une mention de la présence de la réserve à castors Bersimis et une description des portions et des utilisateurs de cette réserve touchés par le projet. Avec l'ajout de ces informations, la DAA considèrera cette étude satisfaisante et valable.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Harvey', written in a cursive style.

Gilles Harvey

NOTE

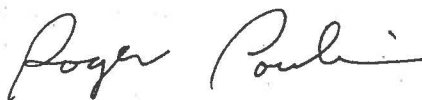
Destinataire : **Monsieur Jean Morneau**
Service des projets en milieu hydrique

Date : **Le 27 septembre 2001**

Objet : **Aménagement d'un accès jusqu'à l'île René-Levasseur**
Étude d'impact sur l'environnement - Recevabilité

Pour faire suite à la demande du 13 septembre 2001 de M. Gilles Brunet, chef du Service des projets en milieu hydrique, à M. Yvon Gosselin, directeur du Centre d'expertise hydrique du Québec, relativement au projet d'aménagement d'un accès jusqu'à l'île René-Levasseur, vous trouverez ci-jointe une note préparée par M. Jean-François Bellemare, ingénieur.

Monsieur Bellemare demeure à votre disposition pour toute information. Il peut être joint au numéro de téléphone 521-3825, poste 7112.



RP/lc

Roger Poulin, ing., M. Sc.
Chef de service par intérim

p. j.
c. c. M. Yvon Gosselin



Année internationale
des bénévoles 2001
au Québec

NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Roger Poulin,
chef du Service de la gestion des barrages publics, par
intérim

DATE : Le 26 septembre 2001

OBJET : Projet d'aménagement d'un accès jusqu'à l'Île René-
Levasseur - Étude d'impact sur l'environnement -
Recevabilité

N/Réf. : RP208.1

Pour faire suite à la demande de la Direction de l'évaluation environnementale des projets ~~industriels et~~ en milieu hydrique, j'ai examiné l'étude d'impact sur l'environnement concernant l'objet cité en rubrique. Le projet de la compagnie Kruger (Scierie-Manic) inc. consiste à construire deux rampes d'accès sur les rives du réservoir Manicouagan. Celles-ci seront utilisées pour le transport sur barges de camions chargés du bois prélevé sur l'Île René-Levasseur. Les éléments pertinents de ce dossier qui interpellent les compétences de notre service concernent les niveaux d'eau du réservoir ainsi que le régime des vagues.

En ce qui concerne la description du projet, il serait opportun d'inclure une documentation plus complète des éléments de conception des ouvrages. Les critères utilisés pour le dimensionnement, le choix des élévations et de la revanche devraient être mieux documentés. La section abordant le régime des vagues m'est apparue trop sommaire et une évaluation plus détaillée des hauteurs de vague devrait être incorporée dans l'étude. De plus, étant donnée l'absence de plans-concepts, il n'est pas possible d'apprécier l'envergure des installations, leur faisabilité ni confirmer la cohérence du concept avec les caractéristiques du réservoir et les critères de conception retenus (niveaux d'eau, hauteur des vagues, etc.). Je ne peux donc pas réaliser l'analyse de ce projet sans réception de plans-concepts précisant les dimensions, élévations et pentes (coupes types), les revanches, les protections de talus ainsi et la nature des matériaux utilisés.

Outre la production de tels plans, les informations suivantes seront nécessaires à mon analyse :

- Fournir les niveaux d'eau journaliers (minimum et maximum) en plus des valeurs mensuelles du tableau 3.2;
- Fournir les niveaux d'exploitation du réservoir: minimum et maximum d'exploitation ainsi que le niveau maximum critique;
- Fournir l'élévation en crête des principales digues du réservoir;
- Préciser et justifier les critères de conception des rampes (niveaux d'eau, profondeurs d'eau, revanche, sollicitation par les vagues, dimensionnement des perrés).

JFB/dc



Jean-François Bellemare, ing., M.Sc.

Vu
RP
2001-09-27

Jean H.

NOTE

Destinataire : M. Gilles Brunet, Chef de service
Ministère de l'Environnement
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu hydrique


Expéditeur : Éric Guillemette
Ministère des Régions
Direction régionale de la Côte-Nord

Objet : Commentaires sur l'étude d'impact sur l'environnement du
projet d'accès à l'île René-Levasseur

Date : Le 28 septembre 2001

Pour faire suite à votre demande concernant l'étude d'impact sur l'environnement du projet d'accès à l'île René-Levasseur, notre seul commentaire a trait aux deux sections, très brèves, sur les retombées économiques. À notre avis, ces sections mériteraient d'être détaillées (retombées directes, indirectes et induites) et les chiffres qui y sont avancés en terme d'emplois créés devraient être justifiés (méthode de calcul ou source). De plus, on devrait inclure les retombées économiques en terme monétaire.

En espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Éric Guillemette
Agent de recherche et de planification socio-économique

PR-6-8

Jonquière, le 10 octobre 2001

Monsieur Gilles Brunet
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu hydrique
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
Edifice Marie-Guyart, 6^e étage
675 boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Ministère de l'Environnement
REÇU LE
2001-10-15
Service des projets en milieu hydrique

Jean M.

Objet : Aménagement d'un accès jusqu'à l'île René-Levasseur en vue des interventions forestières de Kruger inc. (3211-04-31)

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous vous faisons parvenir nos commentaires sur le projet qui, tel qu'il est présenté, est recevable pour la Direction régionale du Saguenay - Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord.

À l'analyse du dossier, nous constatons que l'impact sur la sécurité publique est faible. Premièrement, parce qu'aucune résidence permanente n'a été inventoriée dans le secteur. En effet, seuls des sites de villégiature ont été identifiés, mais ne sont pas situés dans l'environnement immédiat du projet. Deuxièmement, parce que selon le promoteur, la fréquentation des chemins est relativement limitée. Enfin, l'endroit n'est pas propice à l'érosion.

L'étude comprend également un plan de mesures d'urgence préliminaire. Le promoteur s'engage à mettre en place des procédures de sécurité rigoureuses pour éviter tout impact dû à la présence et aux opérations de la barge ainsi que pour atténuer les risques de collisions ou d'incidents sur le réservoir. Néanmoins, nous sommes d'accord avec ce dernier lorsqu'il souligne que certains éléments manquent au plan de mesures d'urgence afin qu'il soit complet. Nous souhaitons donc qu'apparaissent aux documents certaines précisions quant aux éléments suivants :

...2



DIRECTION RÉGIONALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN ET LA CÔTE-NORD

Bureau de Jonquière
3950, boul. Harvey, rc-01
Jonquière (Qc) G7X 8L8
Téléphone: (418) 895-7872
Télécopieur: (418) 895-7875

Bureau de Baie-Comeau
825 boul. Laflèche, b. 1.807
Baie-Comeau (Qc) G5C 1C5
Téléphone: (418) 295-4903
Télécopieur: (418) 295-4092

→ Ligne d'urgence en sécurité civile : 1-866-776-veille (8345)

- Les informations pertinentes en cas d'urgence (personnes responsables, plans des lieux, points de rassemblement).
- Les mesures à envisager, s'il y a lieu, pour protéger les 48 villégiateurs de l'île René-Levasseur susceptibles d'être affectés par un accident, comme par exemple un feu de forêt, et les moyens prévus pour les alerter efficacement en concertation avec les organismes municipaux et gouvernementaux.

Outre ces quelques ajustements, les informations complémentaires fournies satisfont nos exigences. Au besoin, vous pouvez communiquer avec madame Martine Lapierre, conseillère en sécurité civile au bureau de Baie-Comeau, au numéro (418) 295-4904.

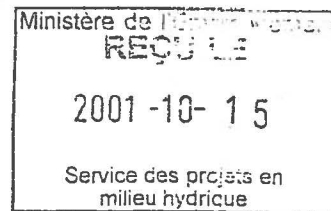
Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le directeur régional,


Martin Simard

MS/ML/mg

c.c. Bernard Dubois, directeur territorial



Québec, le 11 octobre 2001

Monsieur Jean Morneau
Direction des évaluations environnementales
Edifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque
Québec (Québec) G1R 5V7

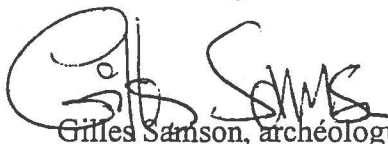
**Objet: Interventions forestières de Kruger inc. à l'Île René-Levasseur
(3211-04-31)**

Monsieur,

Suite à notre entretien téléphonique, je vous informe que notre ministère ne peut accepter le rapport d'étude d'impact sur le sujet cité en rubrique en ce qui concerne son volet archéologique. En effet, l'avis archéologique présenté dans le rapport ne provient pas d'un archéologue professionnel et ne fait pas état des justifications sous-jacentes à l'absence de potentiel archéologique à cet endroit.

Compte tenu de la nature du projet, en l'occurrence des quais sur des portions restreintes de la rive, il est néanmoins indiqué d'obtenir l'avis d'un archéologue sur le dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Gilles Samson, archéologue

c.c. Françoise Trudel
Direction régionale de la Côte-Nord

Direction de la Capitale-Nationale

225, Grande Allée Est
Rez-de-chaussée, Bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : (418) 380-2346
Télécopieur : (418) 380-2347
C. élec.: dcn@mcc.gouv.qc.ca

Québec, le 12 octobre 2001

Monsieur Gilles Brunet
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu hydrique
Ministère de l'Environnement
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7




Monsieur,

La présente donne suite à la lettre que vous nous avez fait parvenir le 13 septembre 2001 concernant la recevabilité de l'étude d'impact du projet d'Aménagement d'un accès jusqu'à l'île René-Levasseur en vue des interventions forestières de Kruger inc.

Nous avons pris connaissance de l'étude d'impact déposée par Procean auprès de votre ministère et nous estimons que tous les éléments requis par la directive ont été traités de façon satisfaisante et valable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le secrétaire général associé,


Robert Sauvé



NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Yves Grimard, chef de service

EXPÉDITEUR : André Lachance


DATE : Le mardi, 16 octobre 2001

OBJET : *Aménagement d'un accès jusqu'à l'île René-Levasseur,
en vue des interventions forestières de Kruger inc.,
recevabilité Savex # 878*

12/16/2001
- Lachance
yc

Afin que l'étude de ce projet soit recevable, le promoteur doit nous faire parvenir un plan des aménagements prévus ainsi qu'une coupe bathymétrique du corridor retenu dans laquelle seront indiquées les variations des niveaux d'eau et les rampes d'accès. Avec ces informations, le lecteur pourra ainsi mieux visualiser ce projet.

Je n'ai pas d'autres commentaires à formuler.


AL/ml



Direction du suivi de l'état de l'environnement
Service des avis et des expertises

Édifice Marie-Guyart, 7^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3820
Télécopieur : (418) 646-8483
Internet: <http://www.menv.gouv.qc.ca>
Courriel: manon.laplante@menv.gouv.qc.ca



NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Jean Morneau
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 22 octobre 2001

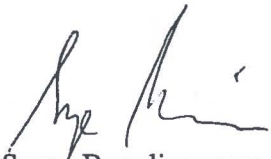
OBJET : Aménagement d'un accès jusqu'à l'île René-Levasseur en vue
des interventions forestières de Kruger inc.

N/Réf. : 7450 09 01 0503901
V/Réf. : 3211-04-31

À la suite de la demande de M. Gilles Brunet du 13 septembre 2001, nous vous transmettons notre avis sur la recevabilité de l'étude d'impact déposée par Kruger inc. pour le projet cité en objet.

Après avoir pris connaissance des documents préparés par l'initiateur du projet, nous considérons que les éléments de la directive ministérielle ont été traités au plan quantitatif, selon notre champ de compétence. Cependant, certaines précisions au niveau qualitatif amèneraient une meilleure compréhension du projet. Vous trouverez ci-joints nos commentaires sur ces points.

SB/chl



Serge Beaulieu, agronome



RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'AMÉNAGEMENT D'UN ACCÈS À L'ÎLE RENÉ LEVASSEUR EN VUE DES INTERVENTIONS FORESTIÈRES DE KRUGER INC.

1. DESCRIPTION DU MILIEU RÉCEPTEUR

On indique que Hydro-Québec exploite le réservoir Manicouagan entre les cotes d'élévation 339,85 m et 356,66 m (p. 13). La figure 3.4 mentionne qu'une restriction est présente à la cote 356,0 m, la figure 3.1 précise la limite supérieure de la zone de marnage à 357,0 m alors que le niveau mensuel moyen maximal historique serait de près de 360 m. Étant donné que la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables indique que la ligne des hautes eaux se situe à la cote maximale d'exploitation de l'ouvrage hydraulique, il y aurait lieu de préciser si la restriction à 356,0 m est exacte et permanente.

On ne mentionne pas le type de substrat du lit du réservoir à l'emplacement des rampes d'accès. Cette information peut être utile pour déterminer s'il s'agit d'un matériau propice au frai du poisson (les rampes doivent se rendre jusqu'à l'élévation 342 m, ce qui est rarement le niveau minimal atteint par l'eau) et quels effets aurait le déblaiement de l'aire de la rampe sud pendant la période de construction où la glace serait présente.

Quels sont les moyens d'accès actuellement employés par les utilisateurs du territoire (notamment les villégiateurs, chasseurs et pêcheurs) et dans quelles proportions sont-ils utilisés ? La fréquence et le type de navigation dans le secteur à l'étude pourraient être mieux décrits.

2. DESCRIPTION DU PROJET

Un plan indiquant la superficie occupée par les rampes et leurs caractéristiques (hauteur, largeur à la base) serait utile. Le document pourrait également indiquer les bandes riveraines et zones de marnage à protéger dans les aires à l'étude. Une largeur de 20 mètres de végétation devrait être conservée à partir de la limite supérieure de marnage, sauf dans des corridors restreints utilisés pour les accès aux quais et rampes.

Quelles sont les dimensions prévues des quais flottants (Kruger et utilité publique) ? Pour le quai public, les matériaux seront-ils les mêmes que ceux de Kruger (p. 49) ? Quel sera le type de construction de la rampe de mise à l'eau près du quai public (la fiche technique n° 3 du guide du MENV « Critères d'analyse des projets en milieux hydrique, humide et riverain assujettis à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* » devrait être considérée) ? Pourquoi trois emplacements sont-ils prévus pour des quais à l'usage de Kruger (priorité 2) à la figure 4.1 ?

Des aires de dépôt des déblais sont-elles prévues dans le cas où des matériaux seraient retirés de la zone de marnage pour les rampes nord et sud ? Si oui, ces aires seront-elles restaurées ?

On indique qu'afin de ne pas construire dans l'eau, les travaux d'aménagement des rampes seront effectués en fonction du niveau du réservoir. En mars (rampe sud), le niveau d'eau moyen est à 348,67 m alors qu'il est de 350,39 m en juin (rampe nord). Est-ce que cela signifie que les travaux complémentaires pour allonger les rampes pourraient se faire en avril, lorsque le niveau est au minimum, durant les années subséquentes ? Est-ce que des travaux seront réalisés sous le niveau de l'eau ?

Quel sera l'emplacement de l'entreposage des pierres provenant de la construction routière, dans l'attente que les rampes soient complétées ?

Quels contaminants pourraient être déposés ou rejetés dans le plan d'eau en relation avec la construction de la barge sur la glace et quelles précautions sont prévues pour les limiter ?

De quelle façon le matériel de construction sera-t-il débarqué sur l'île avant que la rampe ne soit construite ? Des aménagements temporaires sont-ils envisagés ?

Des opérations de déneigement ou de déglçage des rampes d'accès seront-elles nécessaires ? Quelles seront les vitesses de vent maximales qui permettront une utilisation sécuritaire de la traverse ? Quelle sera la quantité approximative de carburant dans les réservoirs de l'unité moteur de la barge (en relation avec les risques de déversement) ?

----- Les infrastructures seront-elles démantelées et retirées après leur vie utile ? -----

3. IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Un des enjeux du projet est l'accessibilité à un nouveau territoire par la construction des rampes d'accès et l'exploitation de la traverse. Quelle sera la politique de l'initiateur du projet en ce qui concerne l'utilisation de ses infrastructures à d'autres fins que l'exploitation forestière (pourvoiries, villégiature, récréation) ?

Il est prévu que la barge sera opérationnelle durant la période sans gel, soit environ 8 mois par année. Or, le couvert de glace commencerait vers la fin de novembre et régresserait vers la mi-mai. Est-ce que la circulation fréquente de la barge au début de l'hiver aura pour effet de retarder la prise des glaces durant cette période ?

Quel sera l'impact des eaux usées sanitaires (générées sur les aires d'attente ou sur la barge) sur la qualité de l'eau de surface ?

Quels sont les risques majeurs et leurs impacts anticipés en cas d'accident ? Quels éléments sensibles pourraient être touchés lors d'un déversement important ?

Les mesures d'atténuation des impacts négatifs pourraient comprendre l'absence de circulation de la machinerie et de travaux de creusage ou remblayage sous le niveau de l'eau au moment des travaux. Aussi, les limites des aires perturbées devraient être balisées afin de conserver le plus possible intactes les bandes riveraines et zones de marnage du plan d'eau. Le type de restauration des surfaces perturbées pourrait aussi être décrit. Finalement, le chemin secondaire longeant l'aire d'utilité (figure 4.1) devrait être situé à plus de 60 m du cours d'eau qu'il longe.

4. AUTRES CONSIDÉRATIONS

Il est mentionné que les pierres de stabilisation pour les rampes parviendront de l'emprise des chemins forestiers à construire. Dans le cas où il en serait autrement, un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* sera requis pour l'aménagement et l'exploitation d'une carrière. Ceci pourrait être le cas sur l'île René Levasseur.

Un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* serait également requis pour l'établissement d'un procédé de concassage et de tamisage à l'extérieur d'une carrière.

À la page 3 du document, il est indiqué que le ministère de l'Environnement a collaboré à une entente de protection de l'habitat du caribou des bois, ce qui n'est pas le cas. Par ailleurs, la direction régionale du MENV participe maintenant à la Table de concertation (point 3.4.14).



Québec, le 24 octobre 2001

Monsieur Gilles Brunet
Ministère de l'Environnement
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu hydrique
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

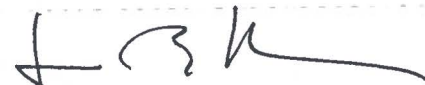
**Objet : Aménagement d'un accès à l'Île René-Levasseur en vue
des interventions forestières de Kruger inc. (3211-04-31)**

Monsieur,

Nous avons pris connaissance de l'étude d'impact sur l'environnement déposée au ministère de l'Environnement, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement du projet cité en rubrique, dont vous nous faisiez parvenir une copie le 13 septembre dernier.

Comme cette étude d'impact ne concerne que l'accès à l'Île René-Levasseur, et non les opérations forestières proprement dites sur l'île, elle nous semble toucher tous les éléments requis par la directive de façon satisfaisante.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean Bordeleau, DADL

Direction de l'aménagement
et du développement local

Édifice Jean-Baptiste-De La Salle
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : (418) 691-2004
Télécopieur : (418) 643-4749

Pa-6-14

Le 29 octobre 2001

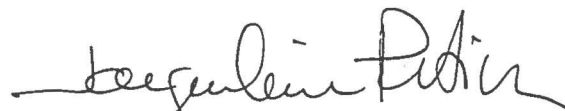
Monsieur Jean Morneau
Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 6^{ième} étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Analyse de recevabilité – Aménagement d'un accès jusqu'à l'île René-Levasseur en vue des interventions forestières de Kruger inc.

Monsieur,

Vous trouverez ci-jointe l'analyse de recevabilité du projet mentionné en objet. Comme vous pourrez le constater les questions et commentaires concernant le projet indiquent que certains renseignements sont toujours manquants et de ce fait, l'étude est, selon nous, non recevable.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Jacqueline Peltier
Biologiste, M.Sc.A.

JP/pr

p-j.

c.c. M. Mario St-Pierre, directeur
Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord

Questions et commentaires

Aménagement d'un accès jusqu'à l'île René-Levasseur en vue des interventions forestières de Kruger inc.

1. Point 3.2.1 Géologie, dépôts meubles et drainages

L'information obtenue par l'analyse de cartes de dépôts de surface sur une partie de la rampe ne caractérise pas adéquatement le site (till indifférencié). Une caractérisation sur le terrain doit être réalisée afin de préciser le type de dépôt sur l'ensemble des sites d'installation des rampes d'accès.

2. Point 3.2.3 Morphométrie

Préciser la localisation des rives actuelles par rapport aux anciennes rives de la rivière Mouchalagane.

3. Point 3.2.5 Bathymétrie

Quelle est la bathymétrie des rives du réservoir à des profondeurs supérieures à celles des rampes d'accès ainsi que la profondeur maximale vis-à-vis les rampes d'accès? Présenter une figure illustrant le profil longitudinal. Déterminer la pente des sections sous et à proximité des rampes d'accès.

4. Point 3.2.4.1 Vents

Est-ce que les forts vents enregistrés du nord-ouest correspondent à des vents d'automne? Quelles sont la fréquence et la durée de ces vents? L'analyse des vents à l'aide d'un autre site météo serait un moyen efficace de contourner le problème de fiabilité.

5. Point 3.2.7 Vagues

Lors de la fraie du touladi, cette espèce utilise des secteurs nettoyés de sédiments fins par l'effet des vagues. Il faut donc déterminer la profondeur de la zone influencée par les vagues (statistique d'une fois par année ou plus) vis-à-vis les sites d'installation des rampes d'accès.

6. Point 3.2.8 Glaces

Décrire la dynamique du marnage en relation avec le couvert de glace aux sites d'installation des rampes d'accès.

7. Point 3.3.2 Le caribou

- La population d'originaux évaluée en 1988 est une estimation de la population qui couvre l'ensemble de la zone 19 à l'ouest de Natachquan, soit environ 181 800 km². L'inventaire réalisé en 2001 visait uniquement à estimer la population du territoire de l'Île René-Levasseur dont la superficie est de 2 030 km² et de ce fait, les données obtenues reflètent plus justement ce territoire. On ne peut parler d'augmentation de la population.
- L'étude provinciale sur le caribou forestier est réalisée par la Société de la faune et des parcs du Québec (Fapaq) avec la collaboration financière des principaux bailleurs de fonds suivants : Fapaq, ministère des Ressources naturelles, Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec, Kruger Scierie Manic inc., Fondation de la faune du Québec et Abitibi Consolidated.
- L'étude concernant le suivi du caribou forestier vise le « Plan d'aménagement de l'habitat du caribou de l'aire commune 093-20 » et ne concerne nullement l'inventaire de l'Île René-Levasseur.

8. Point 3.3.4.1 Ichtyofaune

- Aucune pêche commerciale n'est actuellement autorisée sur le réservoir de Manic V.
- Aucune étude de terrain n'a permis de valider la présence de frayère potentielle ou réelle. Une analyse par photo-interprétation ne permet pas d'identifier la présence de substrat potentielle localement. De plus, aucune caractérisation géomorphologique n'a été faite sous la ligne des eaux, incluant la zone de marnage.

Des études effectuées dans des réservoirs ont démontré que les populations de touladi ne présentent pas toutes le même degré de vulnérabilité face au marnage.

En général, les caractéristiques considérées comme idéales pour la fraie (Benoît et Lamoureux, 1991) sont :

- Un substrat composé à plus de 90 % de cailloux, de galet et de blocs (4 cm à 50 cm) de diamètre, propre sans limon et perméable aux œufs;
- Un site fortement exposé à l'action des vagues ayant une pente relativement forte et localisé à proximité d'une zone profonde;
- Une caractérisation terrain des sites des débarcadères ainsi que des zones d'influence indiquées au projet doit être réalisée en incluant la validation de la présence d'œufs.

9. Point 3.4.5.5 Activités prévues et potentielles / Coupes forestières

Quel sera l'effet de l'augmentation récente de la possibilité forestière de l'aire commune sur la récolte prévue sur l'île René-Levasseur?

10. Point 6.1.5 Aménagement des rampes

L'analyse des impacts en ce qui concerne le touladi est faite sans connaître l'état réel de la situation, tel qu'indiqué au point 8 du présent document. La présence de frayère potentielle ou réelle n'a pas été validée. Les conclusions à l'effet que les impacts seront peu importants sur cette espèce relèvent de la spéculation. La caractérisation du site doit être faite ainsi que l'analyse des impacts du projet à la lumière des informations recueillies.

Par Jacqueline Peltier
2001-10-29

Québec, le 13 décembre 2001

Madame Isabelle Lahaye
Coordonnatrice à l'environnement
Kruger inc. Scierie Manic
3100, chemin d'Auteuil, C.P. 400
Ragueneau (Québec) G0H 1S0

Objet : Questions et commentaires : Aménagement d'un accès jusqu'à l'île René-Levasseur en vue des interventions forestières de Kruger inc. (3211-04-31)

Madame,

Comme suite aux discussions tenues lors de la rencontre du 4 décembre, voici quelques points de précision concernant les questions et commentaires sur l'étude d'impact du projet cité en objet.

Question 1 :

Nous considérons que les niveaux d'eau extrêmes (minimum et maximum) du réservoir pourraient être utilisés comme valeurs de référence pour la conception, s'il s'avérait difficile d'obtenir les niveaux journaliers (minimum et maximum). Toutefois, la version couleur de la figure 3.3 devrait être fournie.

Question 23 :

La démarche visant à décrire le milieu et les habitats directement affectés par le projet dicte, dans le cas du touladi, de vérifier la présence réelle de frayères au niveau des sites de remblayage. De façon générale, le promoteur a d'ailleurs avantage à démontrer avec précision les pertes réelles d'habitats pour évaluer avec justesse les coûts relatifs à la compensation des habitats perdus. Or, en réunion, vous nous avez informés de votre décision de ne pas retourner sur le terrain pour valider ces informations et ce, malgré l'avis préliminaire que nous



Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu hydrique

Édifice Marie-Guyart, 6^e étage boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3933 poste 4655
Télécopieur : (418) 644-8222
Internet: <http://www.menv.gouv.qc.ca>



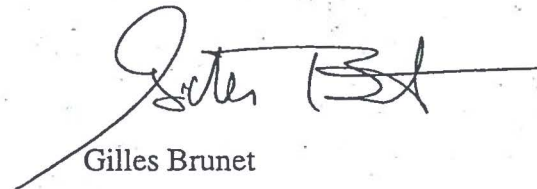
vous avons fait parvenir le 3 octobre 2001 à cet effet. Vous supposez plutôt le pire scénario, c'est-à-dire qu'il y aura des pertes d'habitats de fraie, et qu'une proposition sera déposée à la FAPAQ et au MENV en vue de compenser cette perte hypothétique d'habitats. Compte tenu de l'étendue restreinte des opérations de remblayage dans le milieu aquatique, que la période de fraie est maintenant passée et qu'il n'est plus possible de vérifier la présence de géniteurs aux sites des travaux, nous sommes disposés à étudier une proposition de compensation pour la perte d'habitats de fraie pour le touladi dans le réservoir Manicouagan, comprenant un programme de suivi et attachée d'une obligation de résultat en terme d'efficacité.

Question 31 :

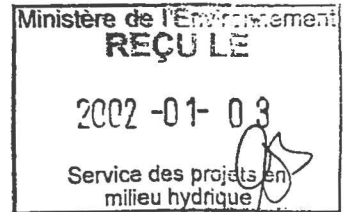
Le promoteur devra expliquer les raisons pour lesquelles il ne fait pas appel à un archéologue professionnel, en fournissant notamment les justifications sous-jacentes à l'absence de potentiel archéologique dans la zone d'étude, le cas échéant.

Veillez accepter, Madame, l'expression des mes sentiments distingués.

Le chef de service,



Gilles Brunet



Québec, le 21 décembre 2001

Pierre

Monsieur Gilles Brunet
Ministère de l'Environnement
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu hydrique
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

*Objet : Aménagement d'un accès à l'île René-Levasseur en vue des interventions forestières de Kruger inc.
N/Réf. : 7080-19-02*

Monsieur,

La Direction des affaires autochtones de la Société de la faune et des parcs du Québec a pris connaissance du document complémentaire contenant les réponses aux demandes de renseignements adressées au promoteur du projet cité en rubrique.

À la suite de la lecture de ce document, il apparaît que le promoteur a fait les efforts nécessaires pour obtenir les informations demandées et qu'il livre les données qui lui ont été disponibles. Compte tenu des contraintes relatives à l'obtention de certaines données et de la portée du projet, la DAA considère que le sujet a été traité de façon satisfaisante et valable dans le document complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Gilles Harvey,

Directeur des affaires autochtones



NOTE

DESTINATAIRE : Gilles Brunet

DATE : Le 8 janvier 2002

OBJET : Étude d'impact « Aménagement d'un accès à l'île René-Levasseur en vue des interventions forestières de Kruger inc. »

V/R : 3211-04-31 - N/R : AUT-182 5145-04-18 [194]

La présente fait suite à votre demande d'analyse de recevabilité de l'étude d'impact mentionnée en rubrique.

À notre connaissance et selon notre champ de compétence, tous les éléments requis par la directive ont été traités adéquatement, que ce soit pour leur aspect qualitatif ou quantitatif.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question concernant ce dossier.

Le directeur,

Léopold Gaudreau

LG/GJ/pd

NOTE

Destinataire : M. Gilles Brunet, Chef de service
Ministère de l'Environnement
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu hydrique

Expéditeur : Daniel Tremblay
Ministère des Régions
Direction régionale de la Côte-Nord

Objet : Commentaires sur le rapport complémentaire de l'étude
d'impact sur l'environnement du projet d'accès à l'île René-
Levasseur

Date : Le 8 janvier 2001

Pour faire suite à votre demande concernant le rapport complémentaire de l'étude d'impact sur l'environnement du projet d'accès à l'île René-Levasseur, la direction régionale du ministère des Régions n'a aucun commentaire particulier à formuler. Les précisions demandées concernant les retombées économiques ont été apportées.

En espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Daniel Tremblay
Agent de recherche et de planification socio-économique

Direction régionale de la sécurité civile
Saguenay/Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord

Baie-Comeau, le 8 janvier 2002

Ministère de l'Environnement RÉGION 2002-01-14 Service des projets en milieu hydrique

[Signature]
[Signature]

Monsieur Gilles Brunet

Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu hydrique
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Commentaires suite aux réponses et aux questions concernant
l'aménagement d'un accès jusqu'à l'île René-Levasseur en vue des
interventions forestières de Kruger inc. (3211-04-31)**

Monsieur,

En réponse à l'envoi du rapport complémentaire (version finale), nous n'avons aucun commentaire à fournir à la suite du dépôt de ces réponses à nos questionnements.

En effet, suite à une discussion avec Monsieur Claude Tremblay de la SOPFEU à Baie-Comeau, concernant leurs responsabilités comme intervenant prioritaire dans le plan d'urgence de la compagnie Kruger, Monsieur Tremblay nous a précisé que la SOPFEU a comme mandat d'évaluer les valeurs à protéger lors de feu de forêt. Elle s'assure donc en premier lieu de sauver les vies humaines et s'il y a lieu elle avise les personnes à risque et procède à leur évacuation.

Ces interventions qui pourraient être réalisées à la suite d'un incident, rejoignent les préoccupations de la Sécurité civile, à savoir que les villégiateurs ne soient pas isolés.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur régional

[Signature]

Martin Simard

MS/np

c.c. Martine Lapierre, conseillère en sécurité civile
Bernard Dubois, directeur territorial



Note de service

DESTINATAIRE : Monsieur Yves Grimard, chef de service
Service des avis et des expertises

EXPÉDITEUR : André Lachance

DATE : Le mardi, 8 janvier 2002

OBJET : *Aménagement d'un avis à l'île René-Levasseur en vue des interventions forestières de Kruger, renseignements complémentaires*
N/réf. Savex no 1105

Le promoteur a ajouté les renseignements que nous désirions et nous n'avons pas de commentaires supplémentaires à formuler.

AL/ml

c.c. M. Michel Groleau, Service des avis et des expertises

Direction du suivi de l'état de l'environnement
Service des avis et des expertises

Édifice Marie-Guyart, 7^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3820 poste 4758
Télécopieur : (418) 646-8483
Internet: <http://www.menv.gouv.qc.ca>
Courriel: manon.laplante@menv.gouv.qc.ca

Québec, le 9 janvier 2002

Monsieur Pierre Michon
Ministère de l'Environnement
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu terrestre
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Document complémentaire à l'étude d'impact portant sur
l'aménagement d'un accès jusqu'à l'île René-Levasseur en
vue des interventions forestières de Kruger inc.
(3211-04-31)**

Monsieur,

Votre direction nous a fait parvenir, le 18 décembre 2001, une demande relative à l'objet susmentionné. Le document complémentaire déposé répond de façon valable à la plupart des questions qui concernent notre champ de compétence, notamment les RQC : 4, 5, 13, 17, 23, 29 et 33.

Toutefois à la RQC 32, les auteurs citent M. Henriel Poulin, économiste à notre Ministère, comme source des données décrites dans le tableau 3. Or, selon ce dernier, les données énoncées dans ledit tableau concernant les impacts économiques (main-d'œuvre) d'une diminution de 100 000 m³ du volume de bois récolté et transformé, de même que les résultats présentés pour des diminutions de volumes de bois de 260 000 m³ et 300 000 m³ annuellement, ne correspondent pas aux données apparaissant à la page 46 du document du MRN intitulé « Planifier la gestion intégrée des ressources du milieu forestier » dont la copie apparaît en annexe.

Dans ce document, les impacts économiques en ce qui concerne la transformation de 100 000 m³ de bois, incluant la récolte, sont les suivants :

MAIN-D'ŒUVRE (PERSONNES-ANNÉES)			
DIRECTE	INDIRECTE	INDUITE	TOTALE
142	94	64	300

... 2

Direction de l'environnement forestier

880, chemin Sainte-Foy, local 5.50
Québec (Québec) G1S 4X4
Téléphone : (418) 627-8646
Télécopieur : (418) 643-5651
Courriel : pierre.marineau@mrn.gouv.qc.ca

Par conséquent les impacts économiques en ce qui concerne la transformation de 260 000 m³ et 300 000 m³ de bois, incluant la récolte, seraient respectivement les suivants :

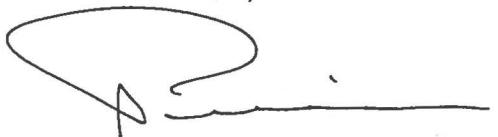
MAIN-D'ŒUVRE (PERSONNES-ANNÉES)			
DIRECTE	INDIRECTE	INDUITE	TOTALE
369 et 426	234 et 282	167 et 192	780 et 900

Cependant, nous tenons à rappeler que l'exploitation forestière de 260 000 à 300 000 m³ de bois annuellement (page 42, point 4.1.1.2) qui seraient destinés à la Scierie Manic, une division de Kruger inc., et l'utilisation des chemins forestiers sur l'île René-Levasseur ne font pas l'objet de la présente étude d'impact (page 63, point 5.2.2). Ces deux activités y sont cependant étroitement liées.

Si plus de renseignements vous étaient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec M. Richard Armstrong, ing.f., analyste de ce dossier, au numéro de téléphone (418) 627-8646 poste 4173.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Pierre Marineau, ing.f.

PM/RA/mrl

P. j.

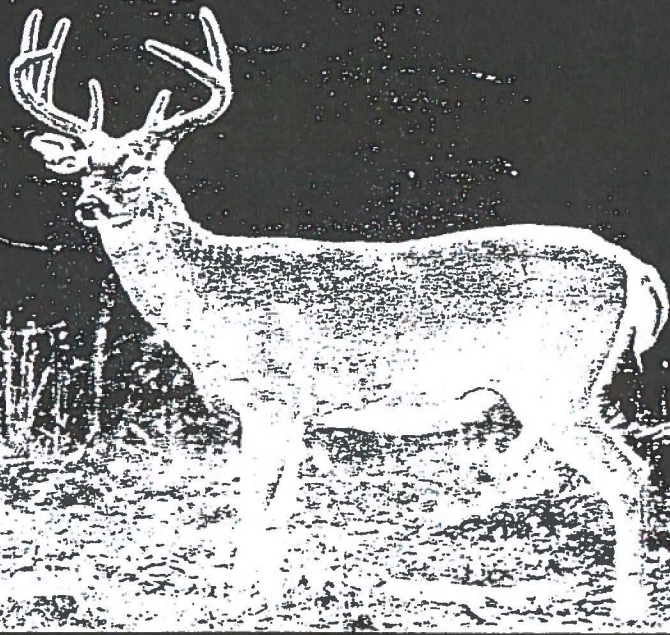
c. c. M^{me} Élisabeth Bossert
M. Henriel Poulin

PLANIFIER LA

GESTION INTÉGRÉE

DES RESSOURCES

DU MILIEU FORESTIER



DES MÉTHODES

Québec 

TABLEAU 4. RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DES TRAVAUX SYLVICOLES, DE LA TRANSFORMATION DE LA MATIÈRE LIGNEUSE ET DE CERTAINES ACTIVITÉS À CARACTÈRE FAUNIQUE ET RÉCRÉATIF (QUÉBEC, 1995)

RETOMBÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES									
	MAIN-D'ŒUVRE (PERS.-ANNÉE)			EMPLOIS (PERSONNES)			SALAIRES ET GAGES ('000 \$)		
	DIRECTE	INDIRECTE	INDUITE	DIRECTS	INDIRECTS	INDUITS	DIRECTS	INDIRECTS	INDUITS
TRAVAUX SYLVICOLES, DÉPENSES DE 10 M \$									
Travaux forestiers, mécanisation lourde	99,87	35,94	23,23	529,32	35,94	23,23	2239,00	1059,79	622,29
Travaux forestiers, mécanisation moyenne	79,11	45,71	22,15	419,28	45,71	22,15	1773,54	1314,97	593,40
Travaux forestiers, mécanisation légère	218,30	10,93	34,78	1156,99	10,93	34,78	4893,97	258,32	931,71
Travaux forestiers, manuels (non chimiques)	237,56	11,26	37,53	1259,09	11,26	37,53	5325,85	236,03	1005,34
Pulvérisation chimique terrestre, manuelle	129,61	22,46	24,79	686,95	22,46	24,79	2905,73	697,32	663,98
Pulvérisation chimique terrestre, mécanique	76,83	32,49	18,35	407,21	32,49	18,35	1722,48	861,63	491,54
Pulvérisation chimique aérienne (avion)	34,20	36,80	13,70	181,24	36,80	13,70	766,84	1105,41	367,00
Pulvérisation chimique aérienne (hélicoptère)	35,24	47,32	16,88	186,78	47,32	16,88	790,06	1511,15	452,13
Brûlage dirigé manuel	167,51	36,69	31,60	887,81	36,69	31,60	3755,37	788,10	846,60
Brûlage dirigé mécanique	167,40	31,00	31,15	887,24	31,00	31,15	3752,94	750,08	834,30
Drainage forestier	93,55	47,69	24,79	495,82	47,69	24,79	2097,28	1378,60	664,11
Fertilisation manuelle	163,86	27,86	30,37	868,46	27,86	30,37	3673,52	732,11	813,44
Production de plants	283,14	26,44	55,07	812,60	26,44	55,07	6325,31	746,23	1475,09
Mise en terre de plants, à la main	236,66	10,81	37,65	1254,31	10,81	37,65	5305,63	278,58	1008,62
Transport de plants	89,94	47,45	24,19	476,69	47,45	24,19	2016,37	1365,56	648,06
Voirie forestière	87,24	46,33	31,53	106,43	46,33	31,53	3096,24	1368,72	844,61
Récolte de résineux, scie mécanique	90,72	34,74	29,81	110,68	34,74	29,81	3220,03	1045,65	798,63
Récolte de résineux, abatteuse	73,06	44,43	27,95	89,14	44,43	27,95	2593,19	1351,44	748,66
Récolte de feuillus, scie mécanique	101,62	28,04	30,79	123,98	28,04	30,79	3606,83	834,93	824,83
Supervision de travaux forestiers	162,17	25,33	43,12	197,84	25,33	43,12	5755,82	521,64	1155,04
Bureaux d'études et services scientifiques	132,09	39,18	44,69	132,09	39,18	44,69	4871,84	1065,13	1197,13
Immobilisations, construction (expl. forest.)	0,00	125,93	28,50	0,00	125,93	28,50	0,00	3604,84	763,49
Immobilisations, machines et équip. (expl. forest.)	0,00	67,88	15,86	0,00	67,88	15,86	0,00	2028,35	424,77
TRANSFORMATION DE 100 000 MÈTRES CUBES DE MATIÈRE LIGNEUSE									
En excluant la récolte	142,00	51,00	53,00	142,00	51,00	53,00	5618,00	1469,00	1430,00
En incluant la récolte	142,00	94,00	64,00	142,00	104,00	64,00	5618,00	2947,00	1702,00
ACTIVITÉS À CARACTÈRE FAUNIQUE ET RÉCRÉATIF, DÉPENSES DE 10 M \$									
Chasse	0,00	117,52	29,06	0,00	235,52	29,06	0,00	2793,44	735,53
Pêche	0,00	98,27	24,38	0,00	197,27	24,38	0,00	2364,83	617,65
Piégeage	80,86	8,98	38,51	380,87	8,98	38,51	1757,70	195,30	837,00
Autres	0,00	117,49	29,00	0,00	366,49	29,00	0,00	2797,56	734,47
RETOMBÉES FINANCIÈRES POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (EN '000 \$)									
	FISCALITÉ (IMPÔTS ET TAXES)			PARAFISCALITÉ			ÉCONOMIE EN AIDE SOCIALE	REDEVANCES FORESTIÈRES	RETOMBÉES TOTALES
	DIRECTE	INDIRECTE	INDUITE	DIRECTE	INDIRECTE	INDUITE			
TRAVAUX SYLVICOLES, DÉPENSES DE 10 M \$									
Travaux forestiers, mécanisation lourde	498,16	145,48	219,68	440,89	123,82	70,18	11,75	0,00	1509,96
Travaux forestiers, mécanisation moyenne	494,95	180,54	205,23	349,24	153,99	66,92	12,88	0,00	1463,75
Travaux forestiers, mécanisation légère	377,22	31,95	347,02	963,70	30,06	105,08	11,48	0,00	1866,51
Travaux forestiers, manuels (non chimiques)	469,19	27,80	374,98	1048,74	26,33	113,38	12,33	0,00	2072,75
Pulvérisation chimique terrestre, manuelle	221,88	126,64	240,47	572,18	80,35	74,88	10,23	0,00	1326,63
Pulvérisation chimique terrestre, mécanique	249,52	128,31	172,97	339,18	99,86	55,44	9,94	0,00	1055,22
Pulvérisation chimique aérienne (avion)	147,42	176,83	123,01	150,96	124,32	41,39	9,16	0,00	773,09
Pulvérisation chimique aérienne (hélicoptère)	167,99	236,34	149,70	155,57	165,45	50,99	11,51	0,00	937,55
Brûlage dirigé manuel	348,86	86,96	307,18	739,49	91,72	95,48	14,45	0,00	1695,14
Brûlage dirigé mécanique	389,70	93,94	303,34	739,01	87,89	94,09	13,41	0,00	1721,38
Drainage forestier	305,66	188,55	231,01	398,85	161,32	74,90	13,91	0,00	1374,00
Fertilisation manuelle	278,37	103,61	295,93	723,37	86,63	91,74	12,68	0,00	1592,33
Production de plants	480,52	162,01	490,75	1128,67	90,61	166,36	1705,97	0,00	4224,89
Mise en terre de plants, à la main	458,83	36,80	375,76	1044,76	32,13	113,75	12,26	0,00	2074,29
Transport de plants	400,23	185,01	225,07	397,05	162,17	73,09	13,70	0,00	1456,32
Voirie forestière	607,73	187,41	279,55	646,15	161,18	95,26	307,08	0,00	2284,36
Récolte de résineux, scie mécanique	616,07	145,38	265,95	660,04	121,03	90,07	316,57	0,00	2215,11
Récolte de résineux, abatteuse	587,44	188,16	246,96	531,55	158,07	84,43	258,41	0,00	2055,02
Récolte de feuillus, scie mécanique	666,88	115,84	276,22	739,33	98,13	93,03	352,31	0,00	2341,74
Supervision de travaux forestiers	888,86	62,42	390,67	1201,17	58,42	130,27	557,89	0,00	3289,70
Bureaux d'études et services scientifiques	699,11	145,85	371,70	462,01	111,78	135,01	36,70	0,00	1982,16
Immobilisations, construction (expl. forest.)	237,00	573,42	236,72	0,00	409,84	86,11	26,24	0,00	1569,13
Immobilisations, machines et équip. (expl. forest.)	71,00	274,61	131,70	0,00	241,66	47,91	14,23	0,00	781,11
TRANSFORMATION DE 100 000 MÈTRES CUBES DE MATIÈRE LIGNEUSE									
En excluant la récolte	966,00	336,00	434,00	696,00	169,00	161,00	42,00	342,00	3146,00
En incluant la récolte	966,00	507,00	523,00	696,00	456,00	192,00	168,00	342,00	3850,00
ACTIVITÉS À CARACTÈRE FAUNIQUE ET RÉCRÉATIF, DÉPENSES DE 10 M \$									
Chasse	1060,86	303,45	195,63	0,00	268,13	67,14	754,92	0,00	2650,13
Pêche	715,96	253,12	164,28	0,00	230,15	56,38	631,74	0,00	2051,63
Piégeage	717,28	79,70	341,56	179,32	19,92	85,39	0,00	0,00	1423,18
Autres	978,50	294,35	195,35	0,00	271,05	67,04	984,61	0,00	2790,91

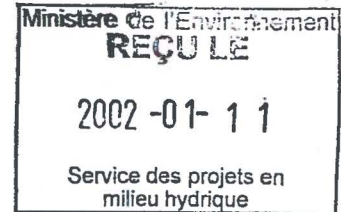


Environnement Environment
Canada Canada
Division des évaluations environnementales
1141, route de l'Église
c.p. 10100 - Succursale Sainte-Foy
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H5

V/réf.: 3211-04-31
N/réf.: 6900-340-M/82

Le 10 janvier 2002

M. Pierre Michon
Ministère de l'Environnement
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu terrestre
675, boulv. René-Lévesque Est
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7



Objet: Aménagement d'un accès jusqu'à l'île René-Levasseur

Monsieur,

Je me réfère à la lettre du 18 décembre 2001 de M. Gilles Brunet adressée à M. Claude Saint-Charles concernant l'analyse de recevabilité du projet en rubrique. Nous avons analysé l'information suivante :

Procéan, Décembre 2001. **Kruger (Scierie-Manic) Inc. Accès à l'île René-Levasseur.** Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement. Rapport complémentaire (Version finale). 23 pages, cartes et annexes.

Le complément d'information traite de façon satisfaisante et valable des questions que nous avons soulevées concernant les terres humides et la ressource avienne dans notre correspondance du 20 septembre 2001.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs

Serge Lemieux
(418) 648-7025



NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Pierre Michon
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu hydrique

DATE : Le 10 janvier 2002

OBJET : Aménagement d'un accès à l'île René-Levasseur en
vue des interventions forestières de Kruger inc.
(3211-04-31)

Pour faire suite à la demande de Monsieur Gilles Brunet , le chef de service , concernant l'examen de recevabilité du projet d'aménagement d'un accès à l'île René-Levasseur en vue d'interventions forestières de la compagnie Kruger Inc., voici notre analyse :

Selon notre champ d'activité , quatre questions nous concernent dans ce projet :

QC 1 : La réponse n'est pas satisfaisante . Le tableau 1 présente les niveaux d'eau maximum et minimum enregistrés sur le réservoir Manicouagan entre 1987 et 1996 et les graphiques en annexe A donnent les niveaux journaliers entre 1987 et 1996 . Le promoteur de projet devra ajouter les données de 1997 à 2001 , car selon nous , l'hydraulicité est faible pour ces années .

QC 2 : La réponse est satisfaisante .

QC 3 : La réponse est satisfaisante .

QC 8 : La réponse n'est pas satisfaisante . Pour répondre à cette question , il faut avoir le plan de gestion du réservoir Manicouagan et les données des dernières années (2000 et 2001) .

Si vous avez des questions concernant cette analyse , n'hésitez pas à me contacter.

Van Diem Hoang , ing., M.Sc.A.
Service de la connaissance
et de l'expertise hydrique

cc. M.Jocelin Dufresne

Ministère de l'Environnement REÇU LE 2002-01-17 Service des projets en milieu hydrique
--

Le 15 janvier 2002

Pierre

Monsieur Gilles Brunet, chef de service
Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Analyse de recevabilité – Aménagement d'un accès à l'île René-Levasseur
en vue des interventions forestières de Kruger inc.**

V/Réf : 3211-04-31

N/Réf : 8182

Monsieur,

Nous vous transmettons nos commentaires concernant l'analyse de recevabilité du projet mentionné en objet, à la suite de la lecture du document complémentaire contenant les réponses aux demandes de renseignements relatives au projet.

Nos principaux commentaires concernent la caractérisation de l'habitat de reproduction du touladi. En effet, les renseignements obtenus ne permettent pas de déterminer les impacts du projet sur l'habitat potentiel de cette espèce.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Mario St-Pierre
Mario St-Pierre

MST/JP/pr

p.j.

Commentaires concernant le projet d'aménagement d'un accès à l'île René-Levasseur en vue des interventions forestières de Kruger inc.

Une caractérisation bio-physique de l'habitat de reproduction potentiel du touladi (*Salvelins namaycush*) doit être réalisée afin de déterminer si l'aménagement proposé occasionne des pertes d'habitat.

Cette caractérisation consiste en la détermination du substrat ainsi que d'autres paramètres, tel que demandé dans les questions et commentaires du ministère de l'Environnement datés de novembre 2001.

À la question 22, nous aurions souhaité obtenir des informations supplémentaires concernant la caractérisation de l'habitat du touladi. La caractérisation détaillée de la granulométrie des sites, de l'exposition des sites à la houle, la sollicitation de la houle en profondeur, la présence de rassemblement de géniteurs ou la présence d'œufs sur les sites d'accès sont des renseignements qui auraient permis d'évaluer les impacts du projet. Les superficies de frayères potentielles affectées sont soit, intéressantes, mais elles ne nous informent pas sur le potentiel de fraie des sites.

La réponse à la question 24 est, selon nous, sous-estimée. La sollicitation de la houle au nettoyage du substrat commence au-delà du moment où la houle débute son déferlement. Donc, on doit s'attendre à un nettoyage des sédiments au-delà de 1 mètre de profondeur.

Aucune mesure d'atténuation, ni aucune mesure de compensation ne sont présentées par le promoteur concernant la perte d'habitat potentiel des sites de fraie de touladi.

Par conséquent, les informations concernant l'habitat du touladi sont insatisfaisantes et ne permettent pas de déterminer les impacts du projet sur l'habitat de cette espèce et de son maintien.

Par : Jacqueline Peltier
2002-01-15

Québec, le 16 janvier 2002

Monsieur Gilles Brunet
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu hydrique
Ministère de l'Environnement
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre datée du 18 décembre 2001, concernant le document complémentaire contenant les réponses aux demandes de renseignements adressées à l'initiateur du projet d'aménagement d'un accès jusqu'à l'île René-Levasseur en vue des interventions forestières de Kruger inc.

Nous avons pris connaissance dudit document et avons le commentaire suivant à transmettre à l'initiateur du projet :

- À la réponse RQC-30 (et RQC-31 s'il y a lieu), il serait intéressant de préciser le moment et le contexte des différentes consultations qui ont eu lieu avec le (ou les) représentant(s) de la communauté autochtone de Betsiamites.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

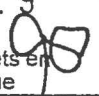
La secrétaire générale associée,


Diane Gaudet

Aménagement d'un accès jusqu'à l'île
René-Levasseur par Kruger (Scierie
Manic) inc.

MRC Manicouagan 6211-05-009

Z00Z -U 1- L 3
Service des projets en
milieu hydrique



Québec, le 24 janvier 2002

Monsieur Gilles Brunet
Ministère de l'Environnement
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu hydrique
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

**Objet: Aménagement d'un accès à l'île René-Levasseur
en vue des opérations forestières de Kruger inc.
Analyse du document complémentaire
X4-104-011 (3211-04-31)**

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement du projet cité en rubrique, nous avons procédé à l'analyse du document complémentaire que vous nous faisiez parvenir, lequel contient les réponses aux demandes de renseignements que vous avez adressées à l'initiateur relativement à son projet.

De manière générale, l'initiateur du projet nous semble avoir répondu adéquatement aux questions qui lui ont été adressées. De plus, nous n'avons pas de commentaires particuliers à formuler sur le contenu de ce document.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean Bordeleau, DADL

Direction de l'aménagement
et du développement local

Édifice Jean-Baptiste-De La Salle
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : (418) 691-2004
Télécopieur : (418) 643-4749